

Procès verbal du Conseil Municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Date de la convocation : 6 juillet 2020

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin

A 20 h 45, le maire, Serge Gardien constate que le quorum est atteint, demande au Conseil de désigner un secrétaire de séance. Jocelyne Nambotin est choisie à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2020

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le compte-rendu de la séance du 24 juin 2020.

2. Budget

En préambule, le Conseil municipal, émet des réserves quant à la gestion des finances de la commune par l'exécutif précédent.

2.1. Budget principal

2.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Monsieur LAMUR, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2019, n'appelle aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2019 s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses 118 852.86 € / Recettes 219 394.88 €.
 - Excédent de clôture : 100 542.02 €.
- Section d'Investissement :
 - Dépenses 46 976.75 € / Recettes 109 582.39 €.
 - Déficit de clôture : 62 605.64 €.
- Résultat de l'ensemble : **163 147.66 €.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal.**

2.1.2. Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Principal

Le Maire rappelle qu'il ne pourra pas prendre part à ce vote, ni présider la séance durant cette délibération.

Il présente dans le détail le compte administratif 2019 dont les résultats sont :

- Section de Fonctionnement :
 - en Dépenses 118 852,86 €,
 - en Recettes 219 394.88 € auxquels s'ajoute l'excédent reporté de 283 373.15 €,
 - soit un total de 502 768.03 €.

- Section d'Investissement :
 - en Dépenses 46 976.75 € auxquels s'ajoute le déficit reporté de 69 282.50 €, soit un total de 116 259.25 €
 - en Recettes 109 582.39 €.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 dégage :

- un excédent de Fonctionnement de 383 915.17 €
- un déficit d'Investissement de 6 676.86 €.

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2019 s'élèvent :

- en dépenses à 311 869 €
- en recettes à 155 406 €,
- soit un résultat en déficit de 156 463 €.

Les résultats définitifs 2019 sont :

- **un excédent en fonctionnement de 383 915.17 €**
- **un déficit en investissement de 163 139.86 €.**

Le Maire quitte la salle le temps du vote la délibération après avoir cédé la présidence de la séance au premier adjoint qui soumet au vote le compte administratif 2019 dressé par le maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif 2019 du Budget Principal.**

2.1.3. Affectation des résultats 2019 au Budget principal 2020

Les comptes de gestion et administratif ayant été votés, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité l'affectation** proposée par le Maire :

- Ligne DI001 : **Déficit d'investissement pour 6 676.86 €.**
- Ligne RF002 : **Excédent de fonctionnement reporté pour 228 058.51 €.**
- Ligne 1068 : **Couverture du déficit d'investissement pour 155 856.66 €.**

2.1.4. Vote du Budget Primitif principal 2020

Le Conseil municipal, après la présentation détaillée du budget principal (fonctionnement et investissement), **adopte à l'unanimité le budget primitif principal équilibré :**

- **à 376 876.07 € en section de Fonctionnement,**
- **à 446 738.73 € en section d'Investissement.**

2.2. Budget assainissement

2.2.1. Approbation du Compte de gestion 2019 du Budget assainissement

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Monsieur LAMUR, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2019 n'appelle aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2019 s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses 9 400 € / Recettes 3 400.15 €.
 - Déficit de clôture : 5 999.85 €.
- Section d'Investissement :
 - Dépenses 3 400.15 € / Recettes 9 400 €.
 - Excédent de clôture : 5 999.85 €.
- Résultat de l'ensemble : 0 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement.**

2.2.2. Compte administratif 2019, Budget Assainissement

Le Maire rappelle qu'il ne pourra pas prendre part à ce vote, ni présider la séance durant cette délibération.

Il présente dans le détail le compte administratif 2019 dont les résultats sont :

- Section de Fonctionnement :
 - en Dépenses 9 400 €, auxquels s'ajoute le déficit reporté de 66 691.67 €, soit un total de 76 091.67 €
 - en Recettes à 3 400.15 €
- Section d'Investissement
 - en Dépenses à 3 400.15 € auxquels s'ajoute le déficit reporté de 1 361.63 €, soit un total de 4 761.78 €
 - en Recettes à 9 400 €.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 dégage

- un déficit de Fonctionnement de 72 691.52 €
- un excédent d'Investissement de 4 638.22 €.

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2019 s'élèvent

- en dépenses à 0 €
- en recettes à 0 €.

Les résultats définitifs 2019 sont :

- **un déficit en fonctionnement de 72 691.52 €**
- **un excédent en investissement de 4 638.22 €.**

Le Maire quitte la salle le temps du vote de la délibération après avoir cédé la présidence de la séance au premier adjoint qui soumet au vote le compte administratif 2019 Assainissement dressé par le maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif 2019 du Budget Assainissement.**

2.2.3. Affectation des résultats 2019 au Budget Principal Assainissement 2020

Les comptes de gestion et administratif ayant été votés, le Conseil municipal **adopte à l'unanimité les affectations suivantes**

- Ligne DF002 : Déficit de fonctionnement pour **72 691.52 €**
- Ligne RI001 : Excédent d'investissement reporté pour **4 638.22 €**

2.2.4. Vote Budget Primitif assainissement 2020

Le Maire présente sa proposition détaillée pour la section de fonctionnement et les différents opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal **adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement**

- **équilibré à 91 390.15 € en section de Fonctionnement**
- **équilibré à 14 130.18 € en section d'Investissement.**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21 h 55.

Le secrétaire de séance, Jocelyne Nambotin